

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 2025**

Le mardi 20 mai 2025, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17ème arrondissement le 13 mai 2025, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17ème Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT , Mme KOBON-MONNET, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MAMAN, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

M. DASSIE, à 19H10

Mme TOURY, à 19H17

Mme ROUAH, à 19H31

Sont partis en cours de séance :

Mme ROUAH, à 20H10

Mme JACQUEMONT, à 21H12

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme DUMAS donne pouvoir à M. BERTHAULT

M. LOGEREAU donne pouvoir à M. LEDRAN

M. PECHENARD donne pouvoir à M. BOULARD

M. PERIFAN donne pouvoir à Mme BOUGERET

Mme SERFATI donne pouvoir à Mme DE LA MORANDIERE

Mme TAIEB donne pouvoir à M. ZIADY

Mme PEREZ, donne pouvoir à M. DUMESNIL

Excusés:

Mme CONTENT

M. GOSSAIN

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement, constatant que le quorum est atteint (19 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

- I. Adoption de la procédure d'urgence (172025011)
- II. Désignation du secrétaire de séance (172025012)
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 01 avril 2025 (172025013)
- IV. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants

2025 DU 125 PLU – Modification simplifiée - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public.

172025 015 Désignation d'un Président de séance ad hoc pour le vote du compte administratif et du compte de gestion

172025 016 Approbation du compte de gestion 2024

172025 017 Approbation du compte administratif 2024

172025018 Conventions d'occupation des permanences associatives Espace Pereire

172025019 Dénomination & Inauguration Salle Geneviève de Galard -ex salle des mariages

2025 DAC 399 Subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions

2025 DEVE 52 Subventions (58 500 €) à 19 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville

2025 DGRI 10 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 »

2025 DFPE 149 Crèches et jardin d'enfants situés 7/13 rue du Dr Victor Hutinel 13e, 28 rue Hippolyte Maindron 14e et 9/9b rue Lecomte 17e - conventions de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris

2025 DSOL 76 Subventions (64 900 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

2025 DDCT 91 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (161 115 euros) à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires (2e tranche)

2025 DDCT 95 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (172 500 euros) à 47 associations pour le financement de 50 projets dans les quartiers populaires parisiens

2025 DVD 56 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

2025 DPMP 2 Subventions (293 398 euros) et conventions à 101 associations et 1 SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025.

2025 DSOL 75 Subventions (190 750 euros) à 71 associations et 34 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

2025 DAE 33 Subventions et conventions (6 265 000 euros) avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi. IAE 2025

2025 DJS 88 Attribution de la dénomination Renée Garilhe au Centre Sportif Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17ème)

2025 DJS 107 Gratuité des baignades estivales 2025

COMMUNICATION LOGEMENTS BILAN 2024 Activité Commission de désignation dans les logements du 17e

2025 DLH 109 Location de l'immeuble 63, rue Dulong (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique

2025 DLH 117 Octroi de garanties d'emprunts finançant deux opérations de rénovation de logements sociaux réalisées par VILOGIA.

2025 DLH 120 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

2025 DLH 125 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

2025 DLH 134 Location de l'immeuble 1, rue Collette et 83, avenue de Saint-Ouen (17e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique

172025014 Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles

2025 DASCO 32 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros).

2025 DDCT 69 Subventions (23 000 euros) à 15 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 17ème arrondissement.

2025 DEVE 47 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545,38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement

2025 DSOL 54 Subventions (34 500 euros) à quatorze associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens. Conventions.

2025 DVD 2 Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre 4e) et Cardinet (Paris 17e) – Protocole transactionnel avec la SAEMES suite à la résiliation amiable de la Délégation de Service Public.

2025 DVD 51 Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles.

2025 DVD 62 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits 13/05/2025 dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)

2025 DPE 10 Subventions (565 000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi.

2025 DU 97 Dénomination place Marie Dubas (17e).

2025 DAE 59 Marché des Ternes à Paris (17e) - convention avec la société SCOR sur des travaux impactant le marché

V. _____ Vœux

VI72025028 Vœu relatif à la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie de places en crèches

VI72025029 Vœu relatif à la mise en œuvre d'un nouveau Plan de Vidéo-Protection (PVPP) pour renforcer la sécurité dans l'ensemble de Paris et notamment dans les quartiers insuffisamment équipés du 17e arrondissement

VI72025030 Vœu relatif à l'attribution de la dénomination « Simone Sainte-Beuve, résistante, morte en déportation » au jardin situé rue Pierre Demours dans le 17e arrondissement

VI72025031 Vœu relatif à la préservation de l'Hôtel Haviland, patrimoine architectural du 17e arrondissement, situé 29 avenue de Villiers

VI72025032 Vœu relatif au projet d'aménagement de la rue de Rome

VI72025033 Vœu relatif à la sécurisation du carrefour des rues Lantiez et Jacques Kellner

VI72025034 Vœu relatif au programme EVQ 2 et au maintien du projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de la Jonquière

VI72025035 Vœu relatif à la pérennisation du skate-park de la Porte Pouchet

VI72025027 Vœu relatif à l'organisation de temps d'échanges et de débats avec les habitants du 17e autour de la réforme de la loi PLM

VI72025025 Vœu relatif à la mise à disposition de cars pour les sorties scolaires

VI72025026 Vœu relatif à l'accessibilité des caniparcs parisiens

DELIBERATION N° 17-25-080

172025011 Adoption de la procédure d'urgence

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17^{ème} arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-081

172025012 Désignation du secrétaire de séance

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, Conseiller de Paris, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-082

172025013 Approbation du procès-verbal de la séance du 01 avril 2025

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025 est adopté à l'unanimité.*

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-083

2025 DU 125 PLU – Modification simplifiée – Non réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de mise à disposition du public.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.132-7, L.132-9, L.153-45 à L.153-48, R.104-12, R.104-33 à R.104-37, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) révisé, approuvé le 20 novembre 2024 ;

Vu le document d'auto-évaluation du PLU de Paris au regard du projet de modification simplifiée, concluant à l'absence d'incidence notable de cette procédure sur l'environnement (annexe n° 2) ;

Vu la saisine de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 21 mars 2025 et le dossier joint à cette saisine présentant les évolutions du PLU envisagées ;

Vu l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 7 mai 2025 rendant un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale ;

Vu les modalités de mise à disposition du public mentionnées en annexe de la présente délibération ;

Considérant, en premier lieu, que le PLU a récemment été révisé et a, à ce titre, fait l'objet d'une évaluation environnementale ; que la présente procédure de modification simplifiée a pour seul objet la correction d'erreurs matérielles et des rectifications mineures du PLU qui n'ont pas d'incidence sur le contenu de l'évaluation environnementale ; que l'auto-évaluation du PLU de Paris au regard du projet de modification simplifiée a conclu à l'absence d'incidence notable de cette procédure sur l'environnement ;

que la mission régionale d'autorité environnementale a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale à l'occasion de la présente procédure ; qu'il y a lieu, en conséquence, de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale du PLU à l'occasion de la présente procédure de modification simplifiée ;

Considérant, en deuxième lieu, qu'il résulte des dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme que les procédures de modifications simplifiées font l'objet d'une mise à disposition du public ; qu'il y a donc lieu, par la présente délibération, de définir les modalités de cette mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

Considérant, enfin, qu'il convient de recueillir les éventuels avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme sur le projet de modification simplifiée du PLU de Paris en vue de cette mise à disposition du public ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose par conséquent de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour le projet de modification simplifiée du PLU et d'approuver les modalités de la mise à disposition du public ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DU 125

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-084

172025015 - Désignation d'un Président de séance ad hoc pour le vote du compte de gestion et du compte administratif

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31, alinéa 1er et L.2121-14, alinéa 2 ;

Vu le règlement intérieur du conseil du 17ème arrondissement et notamment son article 3 relatif à la présidence du conseil d'arrondissement lors de la séance du vote du compte administratif ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025015

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-085

172025016 – Approbation du compte de gestion 2024

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Deuxième partie, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, et notamment ses articles L.2121-31 et L. 2511-45 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et en particulier son tome IV relatif aux états financiers ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire ;

Sur la proposition de Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire, présidant la séance ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025016

Nombre de votants : 31 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-086

172025017 – Approbation du compte administratif 2024

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Deuxième partie, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, et notamment son article L. 2511-45 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire ;

Sur la proposition de Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire, présidant la séance ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025017

Nombre de votants : 31 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-087

172025 018 Convention entre la mairie du 17ème arrondissement et les associations souhaitant proposer des permanences en mairie et donc utiliser à cet effet des locaux municipaux.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2511-16 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 136 des 14 et 15 octobre 2024 du Conseil de Paris adoptant l'inventaire des équipements pour 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025018

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-088

172025019 : Dénomination « Salle Geneviève de Galard » attribuée à la salle des mariages de la Mairie du 17^e arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que Geneviève de Galard a été conseillère du 17^{ème} arrondissement de 1983 à 2001;

Considérant le lien particulier de Geneviève de Galard avec le 17^{eme} arrondissement, qu'elle habita toute sa vie ;

Considérant que Geneviève de Galard, infirmière militaire, fit preuve d'un dévouement exemplaire dans l'enfer de la guerre d'Indochine. Elle était Grand-croix de la Légion d'honneur et Grand officier de l'ordre national du Mérite. Elle était aussi titulaire de la Croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieurs, de la Médaille de l'Aéronautique, de la Médaille de la Liberté [décernée par les États-Unis] et de la Médaille d'honneur de la Croix-Rouge française ; Elle fut surnommée l'ange de Dien Bien Phu.

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1^{ère} Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 172025019

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 1

DELIBERATION N° 17-25-089

2025 DAC 399 Subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 56 associations et 4 organismes pour la mise en œuvre de 61 projets et la signature de 23 conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAC 399

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-090

2025 DEVE 52 Subventions (58 000 euros) à 19 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 19 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DEVE 52

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-091

2025 DGRI 10 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 »

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511- 1et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 » ;

Sur le rapport présenté par M. BERTHAULT, Conseiller de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2025 DGRI 10

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 26

DELIBERATION N° 17-25-092

2025 DFPE 149 Crèches et jardin d'enfants situés 7/13 rue du Dr Victor Hutinel 13e, 28 rue Hippolyte Maindron 14e et 9/9b rue Lecomte 17e - conventions de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511- 1 et suivants et les articles L 2122- 21 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2122- 1- 3, L. 2123- 3 à L. 2123- 6, L.2521- 1 ;

Considérant que la Ville de Paris gère trois crèches et un jardin d'enfants situés 7 à 13 rue du Dr Victor Hutinel 13e , 28 rue Hippolyte Maindron 14e et 9/9bis rue Lecomte 17e , dans des immeubles appartenant à l'AP-HP ;

Considérant que les anciens titres d'occupation dont la Ville était titulaire ont expiré le 31 décembre 2018 ;

Considérant qu'en vue de renouveler la mise à disposition des locaux en question, qui font partie du domaine public de l'AP-HP, et en raison de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, le transfert à la Ville de la gestion desdits locaux paraît le type de contrat le plus adapté ;

Considérant qu'il est proposé de signer avec l'AP-HP trois projets de conventions de transfert de gestion d'une durée de 12 ans concernant les équipements ci-dessus, ces transferts donnant lieu à indemnisation de l'AP-HP en application de l'article L.2123- 6 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à conclure

avec l'AP-HP trois conventions de transfert de gestion portant sur les équipements situés 7 à 13 rue du Dr Victor Hutinel 13e , 28 rue Hippolyte Maindron 14e et 9/9bis rue Lecomte 17e , dépendant du domaine public de l'AP-HP;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DFPE 149

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-093

2025 DSOL 76 Subventions (64 900 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération 202 5 DSOL 76 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer des conventions avec 9 associations et d'attribuer des subventions pour un montant total de 64 900 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 76

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-094

2025 DDCT 91 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (161 115 euros) à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires (2e tranche)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vue la délibération 2024 DDCT 65, par lequel il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vue la délibération 2024 DDCT 100, par lequel il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 91

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-095

2025 DDCT 95 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (172 500 euros) à 47 associations pour le financement de 50 projets dans les quartiers populaires parisiens

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vue la délibération 2024 DDCT 65, par lequel il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vue la délibération 2024 DDCT 100, par lequel il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 91

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-096

2025 DVD 56 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer deux conventions avec deux associations pour l'attribution de subventions ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 56

Nombre de votants : 33 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-097

2025 DPMP 2 Subventions (293 398 euros) et conventions à 101 associations et 1 SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 par lequel la Ville de Paris représentée par Madame le Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 102 structures et la signature de 22 conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DPMP 2

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-098

2025 DSOL 75 Subventions (190 750 euros) à 71 associations et 34 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 202 5 DSOL 75 DPMP DDCT par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution de subventions à 70 associations dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes pour un montant total de 190 750 euros au titre de l'année 2025 ainsi que la signature de 21 conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 75

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-099

2025 DAE 33 Subventions et conventions (6 265 000 euros) avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi. IAE 2025

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le code du travail et notamment les articles L5132- 1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511- 1, L2512- 1, ainsi que l'article L3211- 1 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 103 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénais DE LA MORANDIERE, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAE 33

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-100

2025 DJS 88 Attribution de la dénomination Renée Garilhe au Centre Sportif Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17ème)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 10 octobre 2024 portant attribution de la dénomination du Gymnase Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17ème) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Renée Garilhe au Centre Sportif Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17ème) ;

Sur le rapport présenté par Mme DE LA MORANDIERE, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 88

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-0101

2025 DJS 107 Gratuité des baignades estivales 2025

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération demandant l'autorisation d'ouvrir à titre gratuit au grand public les équipements aquatiques du centre sportif Léo Lagrange (12^{ème}), du centre sportif Georges Carpentier (13^{ème}), du centre sportif Jules Noël (14^{ème}), du centre sportif Just Fontaine (17^{ème}), du centre sportif des Poissonniers (18^{ème}), du centre sportif Louis Lumière (20^{ème}), dans le canal Saint- Martin (10^{ème}), dans l'espace aménagé du bassin de La Villette (19^{ème}), ainsi que pour les 3 sites de baignade en Seine (Centre, 12^{ème} et 15^{ème}) durant la période retenu lors de cet été 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs DE LA MORANDIERE, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 107

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATION LOGEMENTS BILAN 2024 Activité Commission de désignation dans les logements du 17e

Communication sans vote présentée par Monsieur Scève DE LIVONNIERE, Adjoint au maire

DELIBERATION N° 17-25-102

2025 DLH 109 Location de l'immeuble 63, rue Dulong (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à la RIVP de l'immeuble 63, rue Dulong (17e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 1^{er} mars 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2025 DLH 109

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-103

2025 DLH 117 Octroi de garanties d'emprunts finançant deux opérations de rénovation de logements sociaux réalisées par VILOGIA.

Le conseil d'arrondissement ;

Garantie des prêts PAM Eco- prêt pour un programme de rénovation de logements sociaux situé 23 rue Lécluse (17 e)...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2007 DLH 371 du Conseil de Paris en date des 17, 18 et 19 décembre 2007 approuvant la réalisation par LOGICIL d'un programme d'acquisition- réhabilitation comportant 6 logements situés 23 rue Lecluse (17e) ;

Vu l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2009 actant du changement de nom de la Société Anonyme d'HLM « LOGICIL » à VILOGIA Société Anonyme d'HLM », confirmé par acte notarié en date du 9 novembre 2009 ;

Vu le contrat de prêt n° 170597 conclu entre VILOGIA et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose de modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant deux opérations de rénovation de logements sociaux réalisés par VILOGIA ;

Garantie des prêts PAM Eco- prêt pour un programme de rénovation de logements sociaux situé 8 rue de la Condamine (17e)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2007 DLH 371 du Conseil de Paris en date des 17, 18 et 19 décembre 2007 approuvant la réalisation par LOGICIL d'un programme d'acquisition- réhabilitation comportant 7 logements PLS situé 8 rue de la Condamine (17e) ;

Vu l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2009 actant du changement de nom de la Société Anonyme d'HLM « LOGICIL » à VILOGIA Société Anonyme d'HLM », confirmé par acte notarié en date du 9 novembre 2009 ;

Vu le contrat de prêt n°170592 conclu entre VILOGIA et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose de modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant deux opérations de rénovation de logements sociaux réalisés par VILOGIA ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 117

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-104

2025 DLH 120 -6 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat- Garantie du prêt PLA I pour un programme de création d'un logement situé 3 Square Graisivaudan (17e) .

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2022 DLH 47 du Conseil de Paris en date des 8, 9 et 10 février 2022 accordant la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PLA I finançant l'opération de création par Paris Habitat d'un logement PLA I situé 3 Square Graisivaudan (17e) ;

Vu le contrat de prêt n ° 171832 conclu entre Paris Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, modifier ou réitérer la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 120

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-105

**2025 DLH 125 – 6 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP
- Garantie des prêts pour un programme de rénovation de logements sociaux situé 6-8, 9,10- 12, 14- 16 rue Daubigny et 2 rue Paul Borel (17e)**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2021 DLH 263 du Conseil de Paris en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 accordant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de rénovation de logements sociaux situé 6-8, 9, 10- 12, 14- 16 rue Daubigny et 2 rue Paul Borel (17e) à réaliser par la RIVP ;

Vu la lettre d'intention de financement en date du 03 mars 2025 adressée par la Caisse des Dépôts et Consignations à la RIVP, jointe en annexe 4 et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 125

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-106

**2025 DLH 134 Location de l'immeuble 1, rue Collette et 83, avenue de Saint-Ouen (17e) à Paris
Habitat OPH – Bail emphytéotique**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à Paris Habitat OPH de l'immeuble 1, rue Collette et 83, avenue de Saint- Ouen (17e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 7 avril 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2025 DLH 134

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-107

172025014 Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-19 ;

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D 411-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025014

Nombre de votants : 33 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-108

2025 DASCO 32 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros).

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération 2024 DASCO 35, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges autonomes (8 699 901 euros) ;

Vu la délibération 2024 DASCO 36, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges imbriqués avec un lycée (2 708 721 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), de subventions d'équipement (6 000 euros), et de subventions pour travaux (217 674 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DASCO 32

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-109

2025 DDCT 69 Subventions (23 000 euros) à 15 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 17ème arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à quinze associations ;

Sur le rapport présenté par M Philippe GUERRE Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 69

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-110

2025 DEVE 47 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545.38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2571- 1 et suivants ;

Vu la loi n°2018- 938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGAlim ;

Vu la loi n°2020- 105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE ;

Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris du 2, 3, 4 mai 2018 relatif aux cantines sans plastique ;

Vu la délibération 2022 DEVE 21 approuvant le Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022- 2027.

Vu la délibération 2021 DEVE 62 sur le plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne, convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et le CASVP et subventions aux gestionnaires de la restauration collective ;

Vu les délibérations 2022 DEVE 49 et 2022 DEVE 89 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne

Vu la délibération 2023 DEVE 48 accordant des subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne et du plan alimentation durable ;

Vu la délibération 2023 DEVE 66 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Vu la délibération 2024 DEVE 74 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2024, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du PAD

Vu la délibération 2024 DASCO 103 fixant les modalités de conventionnement et de financement des Caisses des écoles par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027 ;

Vu le projet de délibération en date des 3 au 6 juin 2025 par lequel Madame la Maire de Paris propose de subventionner des acteurs de la restauration collective pour leurs actions en faveur du plan de sortie des plastiques et du plan alimentation durable ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DEVE 47

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-111

2025 DSOL 54 Subventions (34 500 euros) à quatorze associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens . Conventions.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2511- 13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 202 5 DSOL 54 en date du par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention annuelle d'objectifs avec les associations Le Picoulet-Mission Populaire du 11 e (11 e), Art Exprim 18 e (13 e), Halaye (17 e) ;

Vu le projet de délibération 202 5 DSOL 54 par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution d'une subvention de fonctionne m e n t aux associations Art Exprim 18 e (13 e), Association Votre Village à tous (18 e), Débrouille Compagnie (19 e), Le Fil et la Main (20 e), le Picoulet- Mission Populaire 11 e(11 e), Tous Ensemble (20 e), L'oiseau à lunettes (11 e), Culture et Bibliothèque pour tous (13 e), CQFD Bessières (17 e), Calliopé (17 e), Halaye (17 e), DS Urba Consultant (19 e), Aquilone (20 e), Astrée (13 e) au titre de l'année 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 54

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-112

**2025 DVD 2 Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre 4e) et Cardinet (Paris 17e) –
Protocole transactionnel avec la SAEMES suite à la résiliation amiable de la Délégation de
Service Public**

Le conseil d'arrondissement ;

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et
suivants et L 1411-1 et suivants ;*

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 3136-1 et suivants ;

*Vu la convention de concession conclue avec la Société d'Economie Mixte d'Exploitation du
Stationnement (SAEMES) pour l'entretien du parc de stationnement « Notre-Dame », la
construction du parc de stationnement « Cardinet » et l'exploitation des deux ouvrages à Paris
4e et Paris 17e en date du 26 novembre 2007 modifiée par ses avenants n°1 du 30 octobre 2009
et n°2 du 14 février 2022 ;*

*Vu la délibération 2021 DVD 9 de la séance du Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février 2021
autorisant la résiliation anticipée de la convention de concession de service public du 26
novembre 2007 ;*

*Vu la délibération 2022 DVD 4 du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 février 2022 autorisant la
signature de l'avenant n°2 à cette délégation de service public ayant fixé la résiliation du parc
de stationnement Notre-Dame au 17 février 2022 à 0 heure et celle du parc de stationnement
Cardinet au 1er septembre à 0 heure ;*

*Considérant que les négociations en cours ne pouvaient aboutir sur l'intégralité des demandes
indemnitaires du délégataire avant la clôture de l'exercice budgétaire 2022, la délibération
2022 DVD 37 du Conseil de Paris des 15,16, 17 et 18 novembre 2022 a autorisé l'indemnisation de
la SAEMES de la valeur nette comptable de la délégation de service public du 26 novembre
2007 afférente aux parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre 4e) et Cardinet (Paris
17e) suite à la résiliation, évaluée à 12.306.495,00 euros hors taxe au 31 août 2022 ;*

*Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de
signer avec la SAEMES le protocole d'accord transactionnel ayant pour objet la suite de la
résiliation amiable de la convention de concession des parcs de stationnement Notre-Dame
et Cardinet ;*

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 2

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-113

2025 DVD 51 Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations 3S – Séjour Sportif Solidaire ; Accueil Goutte d'Or ; Animation, Insertion, Culture et Vélo (AICV) ; Axes Pluriels ; Cocyclette ; Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement Animation Vélo Solidaire (DAVS) ; De Monblemont ; Études et Chantiers Solicycle ; La Course des Triporteurs ; La Cyclofficine ; La Petite Rockette ; Le Petit Biclou ; Les Roues Libres ; Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) ; Paillettes et Cambouis ; Régie de Quartier du 19e ; RéPAR ; Rosa- Parks Paris ; Solidarité Roquette et Vélo

École du 20eme des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 51

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-114

2025 DVD 62 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits 13/05/2025 dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération 2023 SG 51 en date du 13 juillet 2023 approuvant le Code de la rue ;

Vu la délibération 2023 DVD 120 en date du 18 décembre 2023 approuvant le plan d'action 2023- 2030 « Paris : priorité Piéton ! »

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer onze conventions avec onze associations pour l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur de l'apaisement et du partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris, priorité piétonne ! » ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe IEDRANE, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 62

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-115

2025 DPE 10 Subventions (565 000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer 19 subventions pour un montant total de 570 000 euros aux associations : Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10e et 19ème), La Ressourcerie du 10ème - Le Chamôdix (10e), La Petite Rockette (11e

et 12e), Coup de Pousses (12e), Ma Ressourcerie (13e), 13 Avenir (13e), La Ressourcerie Créative (14e), Les Secondes Mains (14e), La Table des Matières (14e), La Fondation de l'Armée du Salut(15e), 1000 Collectes (17e), 3S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17e), La Bricollette (18e), Tendance 19 (19e), Emmaüs Défi (19e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20e), Extramuros l'association (20e), Emmaüs Coup de Main (20e) et la Fédération Envie (20e) ;

et de l'autoriser à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs jusqu'au 1er juillet 2028 avec les associations Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10e et 19ème), La Ressourcerie du 10ème -Le Chamôdix (10e), La Petite Rockette (11e et 12e), Coup de Pousses (12e), Ma Ressourcerie (13e), 13 Avenir (13e), La Ressourcerie Créative (14e), Les Secondes Mains (14e), La Table des Matières (14e), La Fondation de l'Armée du Salut (15e), 1000 Collectes (17e), 3S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17e), La Bricollette (18e), Tendance 19 (19e), Emmaüs Défi (19e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20e), Extramuros l'association (20e), Emmaüs Coup de Main (20e) et la Fédération Envie (20e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN NOEL, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DPE 10

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-116

2025 DU 97 Dénomination place Marie Dubas (17e).

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Marie Dubas " à une emprise à Paris (17e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, Conseiller d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DU 97

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-117

2025 DAE 59 Marché des Ternes à Paris (17e) - convention avec la société SCOR sur des travaux impactant le marché *Le conseil d'arrondissement ;*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Marie Dubas " à une emprise à Paris (17e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Agnès TOURY, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAE 59

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-118

VI72025028 Vœu relatif à la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie de places en crèches

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi d'orientation relative au Service public de la Petite enfance qui confère, à compter du 1er janvier 2025, un rôle accru aux communes dans l'organisation de l'accueil du jeune enfant ;

Considérant le constat partagé depuis plusieurs années de la crise du recrutement dans le secteur de la petite enfance ;

Considérant que lors de la commission d'attribution du 17e de mai 2025, seuls 279 berceaux ont pu être attribués dans le parc municipal du 17e, soit à peine 28 % des demandes déposées, laissant près de 4 familles sur 5 sans solution d'accueil collectif pour leur enfant ;

Considérant que 61 % des places restantes après les renouvellements d'admission sont gelées, du fait de fermetures pour travaux ou d'une pénurie persistante de personnel, malgré les mesures annoncées ces dernières années (semaine de 4 jours, primes, école des métiers accueillie dans le 17e...);

Considérant que la Mairie de Paris a réduit drastiquement la plage horaire d'accueil pour les enfants dans les crèches municipales, les contrats de 10 heures étant devenus exceptionnels, remplacés par des contrats de 8 heures ou 9 heures, voire moins ;

Considérant que la Mairie de Paris a annoncé la fin de l'achat de 24 places dans des établissements privés, qui permettaient pourtant d'élargir l'offre de places mobilisables par les mairies d'arrondissement, spécifiquement dans les quartiers déficitaires en places ;

Considérant que les raisons avancées pour cette résiliation de marché est la polémique sur les conditions d'accueil des enfants dans les établissements privés lucratifs, alors même que la Ville de Paris dispose de compétences en matière de contrôle pour s'assurer qu'il n'existe aucun manquement ;

Considérant que la Mairie du 17e arrondissement, tout comme les autres arrondissements, n'a ni compétence de création d'établissements, ni pouvoir de recrutement du personnel, mais qu'elle doit assumer sa compétence d'attribution des places en crèches, sans moyens suffisants, ni perspective claire ;

Considérant que dans plusieurs établissements municipaux des quartiers Ternes-Maillot et Plaine Monceau, le taux de places gelées par la Mairie de Paris dépasse 60 %, voire 100 % dans certains cas, impactant lourdement les familles de ces quartiers ;

Considérant que pour le même secteur, la Mairie du 17e arrondissement a appris la planification de travaux sur la crèche Bayen, entraînant une fermeture et une impossibilité d'accueil à la rentrée de septembre 2025 ;

Geoffroy Boulard, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Mairie de Paris :

- *Maintienne, voire renforce dans les quartiers déficitaires, les achats de places dans les établissements privés partenaires, qui contribuent efficacement à élargir l'offre disponible dans un contexte de pénurie de places municipales et associatives ;*
- *Présente aux mairies d'arrondissement un plan transparent de réouverture des berceaux aujourd'hui gelés, avec un calendrier clair, un suivi*

RH et des engagements fermes en matière de recrutement sur 3 ans.

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172025028

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 1

DELIBERATION N° 17-25-119

VI72025029 Vœu relatif à la mise en œuvre d'un nouveau Plan de Vidéo-Protection (PVPP) pour renforcer la sécurité dans l'ensemble de Paris et notamment dans les quartiers insuffisamment équipés du 17e arrondissement

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant le déploiement progressif, depuis 2011, du Plan de Vidéo-Protection de la Préfecture de Police (PVPP) en partenariat avec la Ville de Paris, dont l'objectif est de renforcer la sécurité publique, la lutte contre la délinquance et la prévention des atteintes aux personnes et aux biens ;

Considérant les enjeux particuliers de sécurité liés à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qui ont conduit à l'accélération de l'équipement de certains secteurs parisiens ;

Considérant que ce plan initial arrive à son terme à l'issue des Jeux, et que la poursuite du déploiement doit désormais s'inscrire dans une stratégie pérenne post-JOP, au service de tous les quartiers parisiens ;

Considérant que de nombreux quartiers du 17e arrondissement, en particulier dans les zones résidentielles du nord-ouest et les axes secondaires du sud, restent aujourd'hui insuffisamment couverts par le dispositif de vidéoprotection, alors même que des incivilités, des actes de délinquance et des dégradations y sont régulièrement signalés ;

Considérant que la présence de caméras contribue non seulement à la dissuasion, mais également à l'élucidation des infractions, et qu'elle s'inscrit dans une logique d'appui opérationnel aux forces de l'ordre et aux services municipaux de sécurité ;

Considérant l'attente des habitants, des commerçants et des élus locaux pour un renforcement du maillage de caméras dans tous les quartiers, y compris ceux historiquement moins dotés ;

Geoffroy Boulard, Frédéric Péchenard, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Actualise la carte des sites et des quartiers stratégiques et sensibles du 17e arrondissement et de l'ensemble de Paris ;*
- Elabore, avec la Préfecture de Police, un nouveau Plan de Vidéo-Protection (PVPP) post-JOP, ambitieux et équitablement réparti sur l'ensemble du territoire parisien, en allouant un budget dédié et en priorisant les sites d'implantation en lien avec les mairies d'arrondissement.*

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu VI72025029

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 4

Abstention : 2

DELIBERATION N° 17-25-120

VI72025030 Vœu relatif à l'attribution de la dénomination « Simone Sainte-Beuve, résistante, morte en déportation » au jardin situé rue Pierre Demours dans le 17^e arrondissement

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que le Jardin de la Résidence des Ternes du Centre d'Action sociale de la Ville de Paris sera prochainement ouvert au public, à la suite d'un projet porté par le Conseil de Quartier Courcelles-Wagram, adopté au Budget Participatif 2015 et en Conseil d'arrondissement en septembre 2024 ;

Considérant que ce nouvel espace vert du 17^e arrondissement ne dispose pas de dénomination propre ;

Considérant la personnalité hors-normes de Simone Sainte-Beuve, résistante, morte en déportation le 19 mars 1945 ;

Considérant que Simone Sainte-Beuve a fait partie successivement de plusieurs réseaux de Résistance parisiens : Cohors-Asturies, Musée de l'Homme et enfin Comète ;

Considérant qu'au sein de la branche parisienne du réseau Comète, Simone Sainte-Beuve est « logeuse », cachant à son domicile du 45 rue Ampère les pilotes américains et anglais tombés en Belgique ou ailleurs en attendant qu'ils ne passent la frontière franco-espagnole ;

Considérant qu'elle est arrêtée le 23 juin 1943 à son domicile de la rue Ampère par la Gestapo avant d'être incarcérée à la prison de Fresnes puis déportée en Allemagne au camp de Ravensbrück puis de Mauthausen ;

Considérant qu'elle meurt durant son transfert de Ravensbrück vers Mauthausen le 19 mars 1945 ;

Considérant que son engagement sans faille lui a valu d'être décorée notamment de la Croix du Combattant et de la Médaille de la Résistance et de la Déportation ;

Considérant qu'en ce 80^e anniversaire de la Libération de Paris, il apparaît important de rendre hommage à une figure féminine de la Résistance dans le 17^e arrondissement ;

Considérant que cette dénomination s'inscrit dans la volonté de la majorité municipale de féminiser les hommages publics dans le 17^e, volonté saluée par la Commission de dénominations de la Ville de Paris ;

Considérant que cette dénomination a reçu le soutien de la famille de Simone Sainte-Beuve ainsi que le vote favorable de la copropriété ;

Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que le jardin situé rue Pierre Demours porte le nom de Simone Sainte-Beuve.

Sur le rapport présenté par Monsieur Michel TERRIOUX, conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025030

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-121

VI72025031 Vœu relatif à la préservation de l'Hôtel Haviland, patrimoine architectural du 17e arrondissement, situé 29 avenue de Villiers

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant la valeur patrimoniale exceptionnelle de cet hôtel particulier, propriété de la Ville de Paris, construit entre 1880 et 1882 par l'architecte Jules Février, également auteur de l'hôtel Gaillard, et emblématique du style néo-Renaissance ;

Considérant que ce bâtiment a successivement, et en accord avec la Mairie du 17e, accueilli le Conservatoire du 17e arrondissement, puis la Maison de l'Europe, et constitue un élément structurant de l'identité historique et culturelle du quartier de la Plaine Monceau ;

Considérant qu'une cession, bien qu'envisagée, n'a à ce jour fait l'objet d'aucune consultation du Conseil d'arrondissement ni du Conseil de Paris, pourtant légalement obligatoire préalablement à toute décision de cession d'un bien appartenant à la collectivité ;

Considérant que la vente de ce bien reviendrait à priver les Parisiens d'une part de leur patrimoine collectif, dans un contexte où la Ville de Paris multiplie les cessions immobilières pour compenser l'alourdissement de son endettement ;

Considérant qu'à rebours de cette logique purement financière, l'Hôtel Haviland pourrait utilement être réinvesti au service de l'intérêt général et de la vie locale, en accueillant par exemple :

- Une Maison de la vie associative et citoyenne dotée d'espaces adaptés aux événements organisés par les associations du 17e ;*
- Une nouvelle bibliothèque municipale pour répondre aux besoins culturels croissants dans le sud de l'arrondissement ;*
- Une mairie de quartier, afin de rapprocher les services publics des habitants de la Plaine Monceau et de faciliter leurs démarches au quotidien ;*
- Un Etablissement d'Accueil de la Petite Enfance municipal ou associatif ;*

Geoffroy Boulard, Carline Lubin-Noël, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Exclut la possibilité de vendre l'Hôtel Haviland, et conserve ce bâtiment dans le domaine public parisien ;*
- Engage une étude de réaffectation de cet équipement en concertation avec les élus et les habitants du 17e arrondissement, en vue d'y développer des services publics de proximité et des lieux de vie citoyenne ;*

- *Affirme une politique patrimoniale responsable, qui privilégie l'usage collectif et l'intérêt général à la cession au privé d'éléments constitutifs de l'identité de nos quartiers.*

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172025031

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DELIBERATION N° 17-25-122

VI72025032 Vœu relatif au projet d'aménagement de la rue de Rome

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant le projet d'aménagement de la rue de Rome, qui comprends la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle, prévue dans le cadre du Plan Vélo 2021-2026 et la végétalisation de cet axe, aujourd'hui très minéralisé ;

Considérant l'intérêt général que représente le développement des mobilités douces et la lutte contre les effets du changement climatique en milieu urbain ;

Considérant l'importance stratégique de la rue de Rome et la nécessité d'y sécuriser les déplacements cyclables, tout en améliorant la qualité de l'environnement urbain par la végétalisation ;

Considérant que ce projet est également motivé par la nécessité de sécuriser l'encorbellement situé au-dessus des voies ferrées ;

Considérant que le projet de végétalisation annexe de la rue, prévoyant la plantation de 32 arbres, a par ailleurs fait l'objet d'une consultation locale ouverte aux riverains, laquelle a recueilli 83% d'avis favorables sur 1493 votants;

Considérant que ce projet a également été concerté et plébiscité dans le cadre du Comité Vélo initié par la Mairie du 17^e arrondissement ;

Considérant les récents arbitrages, notamment budgétaires, de la Ville de Paris sur les travaux qui pourront être engagés avant la fin de la mandature, qui compromettent la bonne mise en œuvre de ce projet pourtant annoncé, concerté et attendu par les habitants du 17^e ;

Considérant les multiples saisines de l'exécutif parisien faites par la mairie du 17^e arrondissement à ce sujet, restées sans réponse ;

Geoffroy Boulard, Carline Lubin-Noël, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris confirme le projet d'aménagement de la rue de Rome comprenant la réalisation d'une piste cyclable et la végétalisation de la rue ;*
- La Ville explore tous les leviers financiers disponibles (subventions, cofinancements, phasage, partenariats) afin d'en garantir la réalisation dans les meilleurs délais.*

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025032

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-123

VI72025033 Vœu relatif à la sécurisation du carrefour des rues Lantiez et Jacques Kellner

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant les enjeux de sécurité piétonne, notamment aux abords des établissements scolaires ;

Considérant la dangerosité actuelle du carrefour Jacques Kellner / Lantiez, en particulier pour les enfants et les personnes fragiles ;

Considérant que le projet de recalibrage et de végétalisation vise à apaiser la circulation, sécuriser les traversées piétonnes et améliorer la qualité de l'environnement urbain ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville pour une mobilité plus sûre ;

Considérant que ce projet avait été concerté et acté dans le cadre du programme Embellir Votre Quartier, avec une phase de concertation de mars à juin 2022 (Assemblée citoyenne, 5 marches exploratoires), une réunion de restitution le 22 novembre 2022, pour un démarrage des travaux à partir de 2023 ;

Considérant que l'enveloppe initiale pour un programme EVQ pour un quartier comprenant un Quartier Politique de la Ville était de 7 millions d'euros (contre 5,5 millions d'euros pour un quartier « classique ») ;

Considérant que la mairie du 17e arrondissement a appris la suspension du projet malgré l'engagement de la Ville de Paris, en raison de l'absence de financement ;

Considérant que ce projet de sécurisation est une attente forte des riverains et des établissements scolaires situés à proximité immédiate de ce carrefour, comme en témoigne la forte mobilisation de l'association des parents d'élèves ;

Considérant la proposition du Maire du 17e arrondissement au Secrétariat général de la Ville de Paris, faite le 4 avril 2025, de conserver a minima l'aménagement à la sécurisation du carrefour et à sa réfection ;

Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Ville de Paris étudie toutes les alternatives de financement et de phasage permettant de préserver les ambitions initiales de ce projet ;*
- La Maire de Paris maintienne a minima le projet de sécurisation et de réfection du carrefour Kellner / Lantiez comme priorité pour la sécurité des habitants et des enfants du quartier ;*

- *La Ville de Paris partage une information transparente et régulière auprès des habitants sur le calendrier de ce projet ;*

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025033

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-124

V172025034 Vœu relatif au programme EVQ 2 et au maintien du projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de la Jonquière

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant l'importance du projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de la Jonquière pour l'amélioration du cadre de vie des habitants ;

Considérant la nécessité d'adapter et d'apaiser l'espace public aux défis environnementaux et sociaux ;

Considérant que ce projet, attendu par les riverains, s'inscrit pleinement dans les engagements municipaux en matière de ville apaisée ;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une consultation ouverte aux riverains, laquelle a reçu 64% d'avis favorables pour 1433 votants ;

Considérant que les récents arbitrages, notamment budgétaires, de la Ville sur les travaux qui pourront être réalisés avant la fin de la mandature risquent de retarder voire compromettre sa réalisation ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran, Philippe Guerre et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris maintienne le projet de piétonnisation et végétalisation de la rue de la Jonquière comme une priorité ;*
- La Ville de Paris étudie toutes les possibilités de financement et de phasage permettant de préserver les ambitions initiales de ce projet ;*
- La Ville de Paris partage une information transparente et régulière auprès des habitants sur le calendrier de réalisation de ce projet.*

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025034

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-125

VI72025035 Vœu relatif à la pérennisation du skate-park de la Porte Pouchet

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que la concertation du programme Embellir Votre Quartier (n°2) La Fourche- Guy Moquet - Epinettes - Bessières a fait remonter le besoin de pérenniser le skate-park de la Porte Pouchet ;

Considérant que le Comité de pilotage du programme Embellir Votre Quartier a prévu un budget de 150 000 euros pour la pose de mobilier urbain comprenant les éléments du skate-park ;

Considérant qu'une longue concertation entre la Mairie du 17e, le centre social La Serre-Pouchet et les associations locales de skateurs a permis d'aboutir à un plan d'implantation de nouveaux modules en béton, permettant de passer à la phase de programmation du projet ;

Considérant que la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris semblait particulièrement intéressée par l'implantation d'un nouveau skate-park à Paris ;

Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris confirme l'enveloppe budgétaire allouée aux mobiliers urbains du programme Embellir votre Quartier afin de permettre le lancement de la procédure d'appel d'offres et la finalisation de ce projet.

Sur le rapport présenté par Monsieur Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité avis favorable est donné au vœu VI72025035

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-126

VI72025027 Vœu relatif à l'organisation de temps d'échanges et de débats avec les habitants du 17e autour de la réforme de la loi PLM

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que la proposition de loi relative à réforme du mode de scrutin pour les élections à Paris, Lyon et Marseille, actuellement examinée par les parlementaires, viendrait, si elle était adoptée, modifier significativement et très concrètement le quotidien des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que la réforme du mode de scrutin prévoit de mettre en place deux bulletins distincts en proposant d'élire d'un côté les conseillers d'arrondissement, et de l'autre d'élire directement les 163 conseillers de Paris, sur une circonscription unique à l'échelle de la capitale ;

Considérant que cette proposition de loi implique ainsi de rompre le lien entre le Conseil de Paris et les conseils d'arrondissement, réduisant de ce fait le poids politique du maire d'arrondissement, échelon de proximité par excellence qui a fait preuve de son efficacité sous l'impulsion des politiques de territorialisation menées par la Maire de Paris ;

Considérant qu'il faudrait au contraire consolider et développer les compétences des mairies d'arrondissement, qui se trouvent au plus près des besoins et des réalités des habitants, indispensables pour répondre aux préoccupations du quotidien ;

Considérant que la réforme du mode de scrutin pourrait justement être l'occasion d'engager une réflexion sur la répartition des compétences entre la mairie centrale, les mairies d'arrondissement et la métropole ;

Considérant que ce projet de réforme qui vise à modifier un mode de scrutin en vigueur depuis plus de 40 ans, a été élaboré sans aucune forme de débat ni de concertation des habitants et des élus locaux concernés, à moins d'un an des prochaines élections municipales ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens ont droit à une information claire et lisible concernant cette réforme et méritent un débat démocratique serein et constructif, loin de toute contingence électorale ;

Considérant que la Mairie du 17e est particulièrement attachée à la promotion de l'engagement citoyen, à la concertation et au dialogue entre les habitants et les élus, essentiels à la vie démocratique ;

Considérant que la modification du mode de scrutin à Paris ne peut pas se faire sans les premiers concernés, à savoir les citoyennes et les citoyens ;

Sur proposition de Karim Ziady, Fabrice Dassie et les élus du groupe Paris en Commun 17e et les écologistes, le Conseil d'arrondissement du 17e émet le vœu que :

- La Mairie du 17e organise dans les meilleurs délais et avant la période estivale, des réunions publiques, en lien avec chaque conseil consultatif de quartier, afin de pouvoir*

informer au mieux les habitants du 17^e des conséquences concrètes de la réforme du mode de scrutin à Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Karim ZIADY, Conseiller de Paris ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025027

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-127

VI72025025 Vœu relatif à la mise à disposition de cars pour les sorties scolaires

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que les sorties scolaires sont des moments forts de la vie éducative, permettant aux élèves de découvrir de nouveaux lieux, de renforcer la cohésion du groupe classe et de vivre des expériences éducatives complémentaires aux enseignements ;

Considérant que ces sorties reposent essentiellement sur l'engagement des équipes pédagogiques, et en particulier sur la bonne volonté des directeurs et directrices d'école ;

Considérant que la Ville de Paris ne met actuellement à disposition des écoles qu'un seul car par an, limitant fortement les possibilités de sorties hors de Paris pour les classes ;

Considérant que ces limitations s'expliquent par les impératifs environnementaux qui nous engagent ;

Considérant cependant que les sorties scolaires doivent pouvoir se faire dans des conditions respectueuses des besoins éducatifs et sécuritaires pour le bien-être des élèves ;

Considérant que dans le cas d'une école maternelle de petite taille, cela peut contraindre les classes à emprunter les transports en commun, ce qui représente une organisation complexe et souvent peu adaptée à l'âge des élèves concernés ;

Considérant que cette situation engendre une pression et une charge logistique considérable sur les enseignants et directeurs ;

Considérant que ce sont les familles et les enfants qui pâtissent de cette politique restrictive, certaines sorties étant annulées ou revues à la baisse ;

Considérant qu'il est du devoir de la Ville d'accompagner et non de freiner l'organisation de ces sorties, en facilitant l'accès aux moyens de transport adaptés à l'âge des enfants ;

Sur proposition de Bertrand LAVAUD la Mairie du XVII^e émet le vœu que :

- la Ville garantisse un accès équitable à des moyens de transport adaptés, en facilitant la mise à disposition de cars aux écoles, notamment les écoles maternelles.

Sur le rapport présenté par Monsieur Bertrand LAVAUD, Conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu VI72025025

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-128

VI72025026 Vœu relatif à l'accessibilité des caniparcs parisiens

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que les caniparcs sont des espaces essentiels pour le bien-être des chiens, favorisant leur socialisation et leur épanouissement ;

Considérant que les chiens guides d'aveugles et d'assistance jouent un rôle fondamental dans l'autonomie et la mobilité des personnes en situation de handicap ;

Considérant que les propriétaires de chiens, notamment en situation de handicap, rencontrent des difficultés d'accès à certains caniparcs en raison d'aménagements inadaptés (revêtements difficiles à franchir, entrées étroites, absence de cheminement praticable, mobilier urbain mal positionné, etc.) ;

Considérant que l'accessibilité universelle est un principe fondamental devant être appliqué à l'ensemble des infrastructures publiques, y compris les espaces dédiés aux chiens ;

Considérant que l'amélioration de l'accessibilité des caniparcs permettrait de renforcer le lien social et l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées de chiens d'assistance ou de compagnie ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap ;

Considérant que d'autres villes ont déjà mis en place des dispositifs facilitant l'accès des caniparcs aux personnes en situation de handicap (revêtements stabilisés, accès élargis, signalétique adaptée, etc.) ;

Considérant l'exemple du 17e arrondissement où la totalité des parcs canins sont entièrement accessibles, et que ce modèle est facilement duplicable ;

Sur proposition de Bertrand LAVAUD la Mairie du XVIIe émet le vœu que la Mairie de Paris :

- *Réalise un diagnostic de l'accessibilité des caniparcs existants ;*
- *Engage des travaux à la suite de ce diagnostic pour garantir l'accès des caniparcs aux personnes en situation de handicap, en intégrant notamment des entrées adaptées, des cheminements stabilisés et une signalétique claire ;*
- *S'engage à ce que la conception des futurs caniparcs prenne systématiquement en compte les besoins d'accessibilité universelle ;*

Sur le rapport présenté par Monsieur Bertrand LAVAUD, Conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025026

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

La séance du 20 mai 2025 est levée.



M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17^{ème} arrondissement



M. Paul HATTE
Conseiller de Paris, secrétaire de séance